



# La lettre

## Jean-Jacques Lasserre

Sénateur centriste des Pyrénées-Atlantiques

DECEMBRE 2014



© A. Rozès

### ÉDITO

Cette fin d'année sénatoriale 2014 a particulièrement été marquée par la réforme territoriale. Nous sommes tous très attentifs aux différentes modifications apportées par cette réforme. Les élus et la société civile savent que ce qui se discute en ce moment sera déterminant pour les années à venir. L'attitude politique, au sens noble du terme, nécessite une vraie réflexion en dehors même des débats partisans qui n'obéissent pas toujours aux principes de bon sens et de rationalité. Les évolutions sont nécessaires à tous les niveaux. La société et ses besoins changent, les réponses à formuler doivent s'adapter. Ces évolutions ne doivent en aucun cas être prétexte à des bouleversements inadaptés, notamment s'agissant de nos communes et de notre département. Je me bats :

-Pour l'existence du département. Ce n'est surtout pas par nostalgie mais parce que j'ai la conviction que le territoire des Pyrénées-Atlantiques a besoin d'une institution garantissant les solidarités humaines et territoriales.

-Pour les communes, pour qu'elles aient une véritable existence et qu'elles soient dotées de réels moyens d'intervention. Je ne connais pas, chez nos voisins européens, de modèle plus efficace pour répondre aux besoins des concitoyens.

Le vrai débat consiste toujours à trouver le bon équilibre avec les intercommunalités. L'histoire atteste que les solutions issues des élus locaux existent et s'imposent. Je m'opposerai donc à des normes administratives réglementaires (seuil des 20.000 habitants par exemple). Ces dernières doivent laisser place à la volonté des élus et à la reconnaissance des véritables solidarités.

[Visitez mon site internet](#)

L'ACTU AU SENAT

## Régions: un découpage absurde



© freedigitalphotos.net

Le Sénat a adopté, mardi dernier, le Projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. L'Aquitaine est désormais rattachée aux régions Limousin et Poitou-Charentes. J'ai donc voté contre ce texte. Depuis le début de la discussion, en juin dernier, je me suis battu pour que l'Aquitaine ne soit pas rattachée au Limousin et au Poitou-Charentes. En effet, pour des raisons historiques, culturelles, économiques, seul un rapprochement entre Midi-Pyrénées et Aquitaine aurait été envisageable. Je regrette que les autres parlementaires des Pyrénées-Atlantiques ne m'aient pas suivi dans ce combat. Nous aboutissons ainsi à une région extrêmement étendue, rassemblant des territoires aux disciplines opposées, concernant la définition des politiques publiques ou encore les moyens affectés aux budgets.

Dossier législatif délimitation régions

## PLF 2015: rapporteur pour avis agriculture



© DR

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2015, j'étais co-rapporteur pour avis de la Commission des Affaires Économiques sur le budget agriculture. Je suis particulièrement intervenu sur le Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) et la forêt. J'ai également tenu à parler de la situation dramatique dans laquelle ce Projet de loi place les Chambres d'Agriculture. Le Sénat ayant adopté une motion tendant à opposer la question préalable au texte lors de la nouvelle lecture, il n'a pas été adopté. En l'état, il était en effet impossible pour nous de voter ce texte qui contenait encore trop de dispositions totalement inacceptables. Il sera donc examiné par l'Assemblée Nationale lors d'une lecture définitive.

Dossier législatif PLF2015

## Congrès des Maires 2014



© MCA

Le Congrès des Maires 2014 a eu lieu Porte de Versailles les 25, 26 et 27 novembre. Comme chaque année, nous avons reçu au Sénat tous les maires des Pyrénées-Atlantiques pour le traditionnel petit-déjeuner, suivi d'une visite. Les nouveaux maires ont ainsi pu découvrir cette institution et échanger autour des problématiques les concernant, notamment la réforme territoriale, marqueur fort du Congrès de cette année (cf édito).

## Foncier non bâti: les évolutions



© freedigitalphotos.net

Dans le Projet de loi de finances rectificative pour 2014, le gouvernement est enfin revenu sur les dispositions concernant la majoration de la taxe sur le foncier non bâti pour les communes des Pyrénées-Atlantiques, désormais exonérées. A plusieurs reprises, j'avais alerté le gouvernement, via une question orale, des amendements et des courriers sur cette hausse totalement absurde. Malheureusement si les communes des Pyrénées-Atlantiques sont désormais exclues de ce dispositif, d'autres départements sont encore touchés, la mesure n'étant pas levée pour tout le territoire français malgré de nombreux amendements déposés sur le sujet. Le Projet de loi de finances rectificative doit désormais être examiné en lecture définitive par l'Assemblée Nationale.

Dossier législatif PLFR2014

## Réforme territoriale: mon intervention



© DR

Mardi dernier, je suis intervenu en séance publique lors de la discussion générale sur le Projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ). J'ai tenu à pointer l'incohérence du gouvernement à la fois sur la méthode et sur le fond, avec tous les risques que cela engendrera pour nos territoires dans les années à venir. Je vous invite à lire mon intervention sur mon site internet.

[Lire l'intégralité de mon intervention](#)

## Tourisme: j'interpelle le gouvernement



© Direction de la communication-Sénat

Lors des questions cibles sur le thème de l'industrie du tourisme, jeudi 5 décembre, j'ai interpellé le gouvernement sur la problématique de la compétence tourisme, notamment au sein de la future loi NOTRÉ. L'articulation entre les différents acteurs économiques et les collectivités territoriales, les idées de produits territorialisés ou encore de destinations font partie des sujets sur lesquels j'ai questionné le Ministre des Affaires Etrangères.

[Lire l'intégralité de ma question et la réponse du Ministre](#)

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

### Des questions écrites...



© DR

J'ai interpellé le gouvernement à différents sujets:

- La situation de la CNAV
  - L'avenir des pharmaciens et la réforme des professions réglementées
  - L'élargissement des prérogatives des apprentis
- Nous attendons désormais les réponses des différents ministres concernés.

[Lire l'intégralité de mes questions écrites](#)

### ...Et trois réponses



© freedigitalphotos.net

J'ai obtenu trois réponses aux questions écrites suivantes:

- Les certificats médicaux applicables aux chevaux
- Les copropriétaires victimes des sociétés de gestion immobilière
- Les conséquences de la loi "ALUR" sur le devenir des plans locaux d'urbanisme "non grenellisés"

[Lire l'intégralité des réponses](#)

# AGENDA

## Retrouvez-moi sur Facebook



© DR

Après la mise en place de cette newsletter et de mon site internet, j'ai décidé d'utiliser pleinement le support numérique en ouvrant également un compte Facebook. Je souhaite en effet vous informer le plus possible de mes activités, tant au Sénat que dans le département. Ce nouvel outil me semble ainsi utile en ce sens.

Vous pouvez donc suivre mes actualités sur  
<https://www.facebook.com/jeanjacqueslasserre64>

[Accédez à ma page Facebook](#)

## A venir après les fêtes...



© freedigitalphotos.net

Après les fêtes de fin d'année, le Sénat reprendra ses travaux début janvier avec notamment:

- Suite du Projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République
- Questions cibles thématiques sur la réforme des rythmes scolaires
- Débat sur l'évolution des finances locales
- Projet de loi relatif à transition énergétique pour la croissance verte

Je profite de cette dernière newsletter de l'année 2014 pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, à vous ainsi qu'à vos proches!

[Tout l'ordre du jour du Sénat](#)

## CONTACT

### PERMANENCE PARLEMENTAIRE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

À Anglet

**Marie-Claude Albanési**

Tél : 05 59 44 12 05

À Pau

**Pierre Lahore**

Tél : 06 43 10 02 72

### AU SÉNAT

Anne-Caroline Berthet

Tél : 01 42 34 28 73

Mél : [ajj.lasserre@senat.fr](mailto:ajj.lasserre@senat.fr)

[www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Jean-Jacques Lasserre. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Jean-Jacques Lasserre, vous pouvez [vous désabonner](#).

Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Seul Jean-Jacques Lasserre est destinataire des informations que vous lui communiquez.

Pour vous abonner cliquez [ici](#).

Pour mettre à jour vos coordonnées, cliquez [ici](#).